

Marqueur Égalité — Guide à destination des associations

L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal majeur de la Politique de la Ville. Notre ambition est de garantir que chaque projet financé contribue, à son niveau, à réduire les inégalités, à déconstruire les stéréotypes et à favoriser une mixité réelle. On parle alors d'une approche intégrée de l'égalité, pour des projets dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations du Contrat Quartiers 2030.

Ce document a vocation à expliciter les critères d'analyse qui seront utilisés pour évaluer vos demandes de subvention. Il s'agit d'un outil pour vous permettre de situer votre action et d'identifier des leviers de progression concrets. L'objectif est d'accompagner une montée en compétence collective sur ces enjeux essentiels.

1. Calendrier d'éligibilité

L'exigence envers les porteurs de projet sera progressive. Voici le calendrier d'application des marqueurs pour l'éligibilité des dossiers :

ANNEE / OBLIGATION MARQUEURS	2027	2028 et suivantes
Marqueur 0	Non éligible ✗	Non éligible ✗
Marqueur 0+	Éligible ✓	Non éligible ✗
Marqueur 1	Éligible ✓	Éligible ✓
Marqueur 2 (projet visant spécifiquement la réduction des inégalités femmes-hommes)	Éligible ✓	Éligible ✓

Ainsi, dès 2028, un marqueur 1 minimum sera requis pour tout dossier déposé dans le cadre des programmations Politique de la Ville.

Les projets visant spécifiquement la réduction des inégalités femmes-hommes sont notés en marqueur 2, et sont instruits au regard de leurs objectifs et moyens mis en œuvre. Ils doivent respecter au minimum les critères du marqueur 1.

2. Les grilles de marqueurs

L'analyse de votre dossier se fera selon 3 axes distincts.

● Marqueur 0 (Insuffisant) ● Marqueur 0+ (En progrès) ● Marqueur 1 (Satisfaisant)

Axe 1 — Diagnostic et identification des besoins

Critère	Marqueur 0	Marqueur 0+	Marqueur 1
<p>Prise en compte du genre dans le diagnostic</p> <p>Considéré comme un critère structurant</p>	<p>Aucune mention de différence entre homme et femme.</p> <p><i>Exemple : « Les jeunes du quartier rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle » (aucune mention sexuée)</i></p>	<p>Mention des différences femmes-hommes de manière qualitative ou intuitive.</p> <p><i>Exemple : « On constate que les femmes participent moins aux ateliers »</i></p>	<p>Diagnostic comportant des données genrées (quantitatives et qualitatives).</p> <p><i>Exemple : « 65 % des participants actuels sont des hommes ; les femmes identifiées évoquent des contraintes de garde d'enfants »</i></p>

Axe 2 — Moyens mis en œuvre

Critère	Marqueur 0	Marqueur 0+	Marqueur 1
Personnel	Personnel non sensibilisé par la CAVM.	Porteur a été sensibilisé par la CAVM à l'égalité dans son projet.	Formation externe des équipes sur les stéréotypes. Mixité des intervenants recherchée.
Communication / mobilisation du public cible	Projet ne présentant pas d'élément autour d'une communication non genrée. <i>Exemples : Visuels stéréotypés, langage excluant.</i>	Mention d'une communication non sexiste.	Communication inclusive systématisée ou spécifique au public cible. <i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Communication ciblée pour toucher un public sous-représenté • Travail avec des prescripteurs spécifiques (ex : CIDFF)
<p>Accessibilité</p> <p>Considéré comme un critère structurant</p>	Aucun levier d'accès n'est anticipé pour les problématiques différenciées femmes/hommes.	Quelques adaptations horaires/modales.	Dispositifs pensés pour lever les freins genrés (garde d'enfants, mobilité, sécurité).
Langage et écriture	Utilisation d'un langage discriminant : formulations excluantes, masculin générique systématique.	Langage neutre ou correct.	Usage systématique de l'écriture inclusive, vigilance rédactionnelle assumée.

Axe 3 — Suivi et évaluation

Critère	Marqueur 0	Marqueur 0+	Marqueur 1
Indicateurs	Les indicateurs ne proposent pas de donnée genrée.	Données quantitatives de suivi genrées.	Evaluation de la pertinence des moyens mobilisés pour favoriser l'égalité. <i>Exemple : « malgré 40 % de femmes inscrites, seulement 20 % présentes → ajustement des horaires »</i>

Comment votre dossier est-il instruit ?

La grille ci-dessus est remplie par l'instructeur·rice à partir des éléments concrets présents dans votre dossier de demande de subvention.

L'évaluation porte sur l'ensemble des critères répartis sur les 4 axes.

Chaque critère est apprécié qualitativement au regard du niveau de prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le projet.

La détermination du marqueur global suit les règles suivantes :

MARQUEUR 1

- Au moins 50% des critères évalués au niveau 1
- Et aucun critère structurant au niveau 0 et au moins un des deux évalué au niveau 1 :
 - Diagnostic
 - Accessibilité

MARQUEUR 0+

- Au moins 50% des critères évalués aux niveaux 0+ ou 1
- ET aucun critère structurant au niveau 0 :
 - Diagnostic
 - Accessibilité

MARQUEUR 0

- Tous les autres cas